



L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO (OTLMO)

RC 11

Documents de rechange pour l'inscription Comité d'inscription

DATE APPROUVÉE PAR LE COMITÉ	:	1er août 2007
DATE DE PUBLICATION	:	S. O.
DATE D'EXAMEN	:	30 juillet 2026
DATE DE RÉVISION	:	30 juillet 2026
PROCHAINE DATE D'EXAMEN	:	Juillet 2029
FRÉQUENCE DE L'EXAMEN	:	3 ans
MOTS CLÉS	:	
RÉFÉRENCES JURIDIQUES	:	Règl. de l'Ont. 207/94 en vertu de la <i>Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical</i>
DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE	:	
ANNEXES	:	
PERSONNES-RESSOURCES DE L'ORDRE	:	Kathrine Stevenson, gestionnaire, Programmes réglementaires John Tzountzouris, Registrateur et directeur général
SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ	:	 Rohini Soni 30 juillet 2026



1.0 INTRODUCTION

2.0 CONTEXTE

Certaines procédures d'inscription de l'OTLMO exigent que les candidats présentent des documents justificatifs. Chaque exigence d'inscription de l'OTLMO peut être satisfaite au moyen d'un ou plusieurs types de documents justificatifs.

3.0 LA POLITIQUE

Voici une liste des documents que le comité d'inscription acceptera pour chaque critère d'inscription :

Critère d'inscription	Documents acceptés aux fins de l'examen
Conduite passée et présente du candidat.	• Vérification du casier judiciaire et des affaires judiciaires (VCJAJ) obtenue au cours des 6 derniers mois auprès des services de police canadiens. • Vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables obtenue au cours des six (6) derniers mois auprès des services de police canadiens. • Autre service de contrôle policier tiers jugé équivalent au VCJAJ.
	Pour la mobilité de la main-d'œuvre : • Lettre d'attestation d'un organisme de réglementation canadien avec une inscription de praticien ou active et en règle.
Preuve d'admissibilité à travailler au Canada.	• Citoyenneté canadienne. ○ Certificat de naissance d'une province ou d'un territoire canadien. ○ Certificat canadien d'inscription de la naissance à l'étranger. ○ Déclaration certifiée de naissance vivante d'une province ou d'un territoire canadien. ○ Certificat de citoyenneté canadienne ou certificat de naturalisation (document papier ou carte, lettre de certificat). ○ Passeport canadien valide. ○ Certificat du statut d'Indien. ○ Inscription du Registre des Indiens. • Résident permanent ou immigrant reçu. ○ Carte de résident permanent valide. ○ Confirmation de résidence permanente (IMM5292). ○ Fiche d'établissement.



	○ Carte d'identité aux fins de l'immigration canadienne. • Permis de travail canadien valide sans restriction pour travailler dans les professions du secteur de la santé. • Permis d'études valide indiquant que l'étudiant est autorisé à travailler sans restriction pendant la durée des d'études.
Maîtrise de l'anglais ou du français.	• Certificat de fin d'études, lettre officielle attestant l'achèvement du programme ou relevé de notes officiel provenant d'un programme de formation en SLM bénéficiant du statut d'accréditation « Accrédité », « Admis » ou « Accrédité sous conditions ». • Lettres de confirmation ou relevés de notes officiels de la liste ci-dessous et indiquant que la langue d'enseignement était l'anglais ou le français. ○ École secondaire. ○ Programme non accrédité. ○ Programme universitaire de premier cycle. • Article(s) académique(s) publié(s), comme une thèse, des publications de recherche dans le cadre d'un programme de maîtrise ou de doctorat avec une lettre d'accompagnement du chercheur principal, d'un professeur du programme ou d'un superviseur. • Résultats valides à l'un des examens de maîtrise de la langue suivants : ○ Test of English as a Foreign Language (TOEFL) ○ International English Language Testing System (IELTS) – Général ○ Programme canadien d'évaluation des compétences linguistiques en anglais – Général ○ Test d'évaluation du français (TEF) ○ TCF Canada ○ Évaluation de la langue anglaise de Michener (MELA) ○ The Pearson Test of English (PTE) – Core
Exigences en matière d'études et de formation	• Certificat de fin d'études, lettre officielle attestant l'achèvement du programme ou relevé de notes officiel provenant d'un programme de formation en SLM bénéficiant du statut d'accréditation « Accrédité », « Admis » ou « Accrédité sous conditions ». • Un rapport équivalent d'évaluation des acquis de la SCSLM ou de l'ACORPLM et une lettre d'admissibilité. • Diplôme de baccalauréat pertinent d'une université canadienne (certificat de fin d'études ou lettre officielle de fin d'études ou relevé de notes officiel) et descriptions des cours pertinents.
Réussite de l'examen d'aptitude.	• Rapport d'examen du champ de pratique de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) ou de l'Alliance canadienne des organismes de



	<u>réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM).</u> ○ Certificat de réussite de l'examen.
Exigence en matière de participation active	• Stage clinique en science de laboratoire médical (SLM) au cours des trois années précédentes, sur présentation d'un certificat de fin d'études d'un programme, d'une lettre officielle de fin d'études ou d'un relevé de notes officiel d'un programme de formation en SLM bénéficiant du statut d'accréditation « Accrédité », « Admis » ou « Accrédité sous conditions » des TML. • Lettre d'emploi démontrant que le candidat était employé en tant que technologue de laboratoire médical au cours des trois (3) années précédant sa demande. • Relevé de notes ou certificat de réussite du cours de recyclage.
Pour les candidats à l'inscription volontaire : réussite de l'examen d'aptitude	• Rapport d'examen de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) ou de l'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario (APLMO) • Certificat de réussite
Pour les candidats à l'inscription volontaire : exigence en matière de participation active	• Diplôme de l'APLMO ou d'un programme d'ALM accrédité • Relevé de notes officiel • Lettre de réussite • Reconnaissance des acquis de la SCSLM équivalente pour les programmes non accrédités

4.0 OBJECTIF

5.0 PORTÉE

Cette politique vise tous les candidats à l'inscription à l'OTLMO.

6.0 PROCESSUS ET PROCÉDURES DU COMITÉ *(Si applicable)*

RC 03 — Maîtrise de la langue

RC 08 — Cours de recyclage

RC 10 — Politique relative aux garants

CR 13 — Participation active

RC 16 — Vérification des antécédents des candidats

7.0 PRINCIPES

8.0 DÉFINITIONS



9.0 EXCEPTIONS

En cas de retard imprévu dans l'obtention ou le dépôt des documents requis, le registraire et directeur général peut demander un Accusé de réception et engagement pour permettre la poursuite de l'inscription en attendant les documents manquants.